

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 5 JUILLET 2021 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absente : La conseillère Annie Lévesque.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2021-07-05-01 Ouverture de la séance

2021-07-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2021-07-05-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soit adopté.

2021-07-05-04 Liste des déboursés du mois de juin

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 149 339,³⁶ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2021-07-05-05 Correspondance (dons)

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue du ministre des Transports confirmant une aide financière de 7 609 \$, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue du ministère de la Sécurité publique concernant le report des échéances du paiement de la somme payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec – année 2021.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'annonce du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation confirmant le dépôt d'un montant de 99 755 \$ en paiement de la mesure financière de péréquation pour l'année 2021 ainsi qu'un dépôt de 166 \$ en paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2021.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue du président de la Zec Bonaventure confirmant l'autorisation de baignade dans la fosse Murphy's Camp, en souhaitant que les baigneurs utilisent le bas de la fosse, soit dans la portion où l'eau est morte et sans courant.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant une aide financière d'un montant maximal de 100 382 \$, accordée dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue du ministre des Transports confirmant une aide financière de 125 649 \$, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Entretien des routes locales.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'importance d'avoir, bien en vue et facilement accessibles, des défibrillateurs cardiaques dans les différents bâtiments municipaux et les espaces publics.

Maisons mémoires

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 200 \$ soit versé au Musée acadien du Québec en guise de soutien financier pour l'inauguration officielle du parcours patrimonial sur le site de la première Maison mémoire, soit, la maison Arsenault-Gallagher, à Saint-Siméon.

2021-07-05-06 Suivi du maire concernant la situation de la COVID-19

Monsieur le maire effectue un suivi sur les récents développements concernant la situation entourant la COVID-19.

2021-07-05-07 Achat d'un véhicule électrique et emprunt au fonds de roulement

ATTENDU les estimations reçues pour l'achat d'un véhicule électrique;

ATTENDU le véhicule proposé par Kia de New Richmond, lequel répondant le mieux aux critères et étant le plus avantageux avec un prix de vente fixé à 48 201,20 \$, incluant les taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon procède à l'acquisition d'un véhicule électrique de marque Kia, modèle Niro EV EX+, année 2021.

QUE la Municipalité emprunte les montants nécessaires à même son fonds de roulement, pour une somme de 42 884,85 \$. Des remboursements égaux de 7 147,48 \$ seront faits pour cet emprunt pour chacun des exercices financiers 2022, 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027.

2021-07-05-08 Comité consultatif d'urbanisme Nomination des membres

ATTENDU l'échéance du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU la volonté de madame Annie Dupéré de poursuivre son mandat;

ATTENDU l'intérêt de messieurs Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Maxime Arsenault, Elie Arsenault et Georges-Étienne Poirier de poursuivre leur mandat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de désigner ces personnes à titre de membres du comité, et ce, conformément à l'article 7 du règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

**2021-07-05-09 Adoption du Règlement numéro 492-21
Modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement numéro 492-21, modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle, soit adopté.

**2021-07-05-10 Avis de motion – Règlement numéro 493-21
Modifiant le règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Le conseiller Stéphane-Alexandre Blais donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 493-21 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon sera adopté.

Ce Règlement a pour objets et conséquences :

1. d'ajouter dans la zone 30-M, la lettre B dans « Types d'entreposage extérieur » et dans « Normes spéciales », le chiffre 52.3;
2. d'ajouter dans la zone 33-I, la classe d'usage 43 et dans « Type d'entreposage extérieur », la lettre C;
3. d'ajouter à la section 10 « Dispositions spécifiques », l'article 52.3 « Dispositions spécifiques à la zone 30-M » qui a le libellé suivant :

« En plus des dispositions inscrites à la grille des spécifications pour la zone 30-M, les dispositions suivantes s'appliquent à l'intérieur de la zone 30-M :

 - L'espace de terrain utilisé pour l'entreposage extérieur de véhicules accidentés et de véhicules saisis ne peut excéder 9,14 m par 15,24 m et doit être localisé sur un plan accepté par le conseil municipal ;
 - Un maximum de huit (8) véhicules accidentés et de véhicules saisis peut être entreposé simultanément ;
 - Aucun entreposage extérieur de véhicules hors d'usage (carcasses) n'est autorisé. »

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Siméon, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

**2021-07-05-11 Adoption du 1^{er} projet de Règlement numéro 493-21
Modifiant le règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le 1^{er} projet de Règlement numéro 493-21 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon soit adopté.

La population et les organismes de la municipalité de Saint-Siméon seront sollicités par une consultation écrite de 15 jours suivant l'affichage de l'avis public du projet de Règlement numéro 493-21.

La population et les organismes de la Municipalité de Saint-Siméon seront également consultés sur le contenu de ce 1^{er} projet de Règlement numéro 493-21 lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 2 août 2021 à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Ce 1^{er} projet de Règlement numéro 493-21 est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Siméon pour fin de consultation ainsi que sur le site web de la Municipalité de Saint-Siméon à l'adresse suivante : <http://www.stsimeon.ca/avis-publics>.

2021-07-05-12 Abrogation de la résolution numéro 2021-06-07-16

CONSIDÉRANT QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette Loi ajoute des restrictions au pouvoir d'accorder une dérogation mineure, dont celles portant sur les dimensions d'un lot en bordure d'un cours d'eau ;

CONSIDÉRANT la dérogation mineure accordée par la résolution numéro 2021-06-07-16 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'abroger la résolution numéro 2021-06-07-16 et de refuser la demande de dérogation mineure affectant le lot 5 595 931 du cadastre du Québec.

2021-07-05-13 Réfection complète d'un tronçon de la rue Bélanger Signature des certificats de réception

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'autoriser madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les derniers certificats relatifs aux travaux de réfection complète d'un tronçon de la rue Bélanger.

2021-07-05-14 Fonds régions et ruralité (FRR) Volet Festivals et événements

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière de 5 000 \$ à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet Festivals et événements;

QUE la Municipalité s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 5 000 \$;

QUE madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit désignée pour agir à titre de signataire pour cette demande.

2021-07-05-15 Congrès FQM 2021

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que monsieur le maire, Denis Gauthier, ainsi que messieurs les conseillers Pierre Sarrazin et Dial Lepage soient inscrits au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021, au Centre des congrès de Québec.

2021-07-05-16 Autres sujets

Aucun autre sujet traité.

2021-07-05-17 Période de questions

Les commentaires et questionnements soulevés concernent la déviation de la circulation lors d'accidents, le projet de 24 logements destiné aux personnes âgées en légère perte d'autonomie et le nombre de propriétés à vendre sur le territoire.

Trois (3) personnes étaient présentes.

2021-07-05-18 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 45.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale